

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-264

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - ANNÉE 2018

Vu la délibération du Conseil Municipal n°18.04.056 en date du 5 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré,
(32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Par 26 voix pour et 6 abstentions (Messieurs Christophe GIGOT, David SOULAT, Rodolphe GUYOT, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Christophe GIGOT, Madame Monique MEYNARD et Monsieur Gonzague MALHERBE),

Le Conseil Municipal ouvre les crédits supplémentaires au budget principal 2018 de la Ville.

Cette décision modificative n°2, équilibrée en dépenses et en recettes, dont le détail est annexé, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

Budget principal – DM n°2

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_264B-BF

Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP + BS + DM 2018	DM 2	TOTAL BP 2018
DEPENSES				
920	Services généraux administration générale	8 010 245,00 €	9 797,00 €	8 020 042,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 026 920,00 €	21 000,00 €	1 047 920,00 €
922	Enseignement et formation	5 813 538,00 €	19 852,00 €	5 833 390,00 €
923	Culture	3 593 786,00 €	-15 642,00 €	3 578 144,00 €
924	Sports	3 716 161,00 €	20 000,00 €	3 736 161,00 €
927	Logement	8 700,00 €	10 000,00 €	18 700,00 €
928	Aménagement et services urbains	5 973 500,00 €	23 000,00 €	5 996 500,00 €
929	Action économique	782 242,00 €	-694,00 €	781 548,00 €
938	Dépenses imprévues	356 800,43 €	97 474,00 €	454 274,43 €
TOTAL DEPENSES			184 787,00 €	
RECETTES				
920	Services généraux administration générale	480 747,00 €	82 280,00 €	563 027,00 €
922	Enseignement et formation	1 308 258,33 €	10 600,00 €	1 318 858,33 €
932	Dotations et participations	4 854 727,00 €	2 150,00 €	4 856 877,00 €
933	Impôts et taxes	25 061 844,00 €	89 757,00 €	25 151 601,00 €
TOTAL RECETTES			184 787,00 €	
Section d'investissement				
CHAPITRE	OBJET	BP + BS + DM 2018	DM 2	TOTAL BP 2018
DEPENSES				
900	Services généraux administration générale	1 848 103,60 €	257 950,00 €	2 106 053,60 €
901	Sécurité et salubrité publiques	620 520,59 €	2 500,00 €	623 020,59 €
902	Enseignement - Formation	1 753 754,66 €	5 000,00 €	1 758 754,66 €
903	Culture	1 136 880,68 €	-99 588,98 €	1 037 291,70 €
904	Sports	855 079,28 €	-27 000,00 €	828 079,28 €
908	Aménagement et services urbains	8 488 258,83 €	-1 359 300,00 €	7 128 958,83 €
909	Action économique	586 291,01 €	-88 000,00 €	498 291,01 €
918	Dépenses imprévues	816 561,02 €	-816 561,02 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES			-2 125 000,00 €	
RECETTES				
95	Produits de cessions	3 703 000,00 €	-2 125 000,00 €	1 578 000,00 €
TOTAL RECETTES			-2 125 000,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14/12/2018 et de la publication, le 14/12/2018
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

MAIRIE DE LIBOURNE
Gironde
Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la ville de Libourne

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-265

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - ANNÉE 2018

Vu la délibération du Conseil Municipal n°18.04.052 en date du 5 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,
(32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Par 26 voix pour et 6 abstentions (Messieurs Christophe GIGOT, David SOULAT, Rodolphe GUYOT, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Christophe GIGOT, Madame Monique MEYNARD et Monsieur Gonzague MALHERBE),

Le Conseil Municipal :

-ouvre les crédits supplémentaires au budget annexe festivités et actions culturelles 2018.

Cette décision modificative n°1, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_265-BF

DECISION MODIFICATIVE N°1-2018 BUDGET ANNEXE

Section de fonctionnement

CHAPITRE	FONCTION	COMPTE	OBJET	BP 2018 + BS	DM 1	TOTAL BP 2018
DEPENSES						
011	313 - Théâtres	60623	Mécénat 2018 Château de la Nauve	3 400,00 €	1 200,00 €	4 600,00 €
	33 - Action culturelle	60612	Mécénat 2018 EDENIS	800,00 €	3 000,00 €	3 800,00 €
		60623	Mécénat 2018 Conseil Vins Fronsac	12 800,00 €	1 200,00 €	14 000,00 €
		6135	Mécénat 2018 Clovis location	18 200,00 €	2 170,00 €	20 370,00 €
		6236	Mécénat 2018 Laplante	15 047,00 €	2 539,00 €	17 586,00 €
		6288	Mécénat 2018 France gardiennage	6 984,00 €	46 086,55 €	53 070,55 €
			TOTAL CHAPITRE	57 231,00 €	56 195,55 €	113 426,55 €
65	33 - Action culturelle	65888	Subvention DRAC reversée Agence Géo	8 000,00 €	6 000,00 €	14 000,00 €
			TOTAL CHAPITRE	8 000,00 €	6 000,00 €	14 000,00 €
67	313 - Théâtres	6713	Mécénats 2018	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	33 - Action culturelle	6713	Mécénats 2018	0,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €
			TOTAL CHAPITRE	0,00 €	32 500,00 €	32 500,00 €
TOTAL DEPENSES					94 695,55 €	
RECETTES						
70	313 - Théâtres	7062	Mécénat 2018 Château de la Nauve	0,00 €	210,00 €	210,00 €
	33 - Action culturelle	7062	Mécénats 2018	0,00 €	3 528,00 €	3 528,00 €
			TOTAL CHAPITRE	0,00 €	3 738,00 €	3 738,00 €
74	33 - Action culturelle	74718	Subvention DRAC reversée Agence Géo	9 284,00 €	6 000,00 €	15 284,00 €
			TOTAL CHAPITRE	9 284,00 €	6 000,00 €	15 284,00 €
77	313 - Théâtres	7713	Mécénats Fayat + château de la Nauve	0,00 €	10 990,00 €	10 990,00 €
	33 - Action culturelle	7713	Mécénats 2018	0,00 €	73 967,55 €	73 967,55 €
			TOTAL CHAPITRE	0,00 €	84 957,55 €	84 957,55 €
TOTAL RECETTES					94 695,55 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,
Pour le Maire
* Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-266

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - ANNÉE 2018

Vu la délibération du Conseil Municipal n°18.04.055 en date du 5 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

(32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Par 26 voix pour et 6 abstentions (Messieurs Christophe GIGOT, David SOULAT, Rodolphe GUYOT, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Christophe GIGOT, Madame Monique MEYNARD et Monsieur Gonzague MALHERBE),

Le Conseil Municipal ouvre les crédits supplémentaires au budget annexe service public de l'assainissement non collectif 2018.

Cette décision modificative n°1, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

Section d'exploitation					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP + BS 2018	DM 1	TOTAL BP 2018
DEPENSES					
.011	611	Sous-traitance générale	6 000,00€	-100,00€	5 900,00€
65	6541	Créances admises en non valeur	50,00€	100,00€	150,00€
TOTAL DEPENSES				0,00€	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 20/12/2018
 Fait à Libourne

Pour le Maire,
 Laurence ROUEDE, Première Adjointe
 de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,
 Pour le Maire,
 Laurence ROUEDE, Première Adjointe
 de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-267

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djémaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - ANNÉE 2018

Vu la délibération du Conseil municipal n°18.04.056 en date du 5 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,
(32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Par 26 voix pour et 6 abstentions (Messieurs Christophe GIGOT, David SOULAT, Rodolphe GUYOT, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Christophe GIGOT, Madame Monique MEYNARD et Monsieur Gonzague MALHERBE),

Le Conseil Municipal ouvre les crédits supplémentaires au budget annexe Port de Libourne-St Emilion 2018.

Cette décision modificative n°2, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_267-BF

DECISION MODIFICATIVE N°2-2018 BUDGET ANNEXE PORT

Section d'exploitation					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP + BS + DM 2018	DM 2	TOTAL BP 2018
DEPENSES					
011	611	Sous-traitance générale	70 330,00 €	-10 500,00 €	59 830,00 €
012	6215	Mise à disposition du personnel PORT	55 400,00 €	10 500,00 €	65 900,00 €
TOTAL DEPENSES				0,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-268

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2013 créant le budget annexe Port de Libourne avec autonomie financière,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015 dénommant ce budget Port de Libourne – St Emilion,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017 décidant le versement d'une avance de trésorerie du budget principal de la ville au budget annexe port de Libourne - Saint Emilion d'un montant de 300 000€ remboursable avant le 30 septembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 décidant de porter le montant de l'avance de trésorerie du budget principal de la ville au budget annexe port de Libourne - Saint Emilion à un montant de 400 000 € remboursable avant le 31 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2018 décidant de porter le montant de l'avance de trésorerie du budget principal de la ville au budget annexe port de Libourne – Saint Emilion à un montant de 500 000 € remboursable avant le 31 décembre 2018,

Vu le montant des restes à réaliser 2017 en recettes d'investissement s'élevant à 425 000 €,
recettes constituées de subventions d'investissement dont nous avons reçu les arrêtés attributifs

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_268-DE

Considérant que les subventions d'investissement perçues en 2017 s'élèvent à 277 332,18 €.

Considérant que le besoin de trésorerie du budget annexe port de Libourne – Saint Emilion (qui rappelons-le dispose de l'autonomie financière) demeure dans l'attente du versement des dernières subventions d'investissement,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,
(**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Par 26 voix pour et 6 abstentions (Messieurs Christophe GIGOT, David SOULAT, Rodolphe GUYOT, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Christophe GIGOT, Madame Monique MEYNARD et Monsieur Gonzague MALHERBE),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à ramener le montant de l'avance de trésorerie au budget annexe port de Libourne – Saint Emilion par la collectivité de rattachement – le budget principal de la Ville de Libourne – à 200 000 € et de fixer la date limite de remboursement de celle-ci au 31 décembre 2019.

Les opérations de versement et de remboursement de cette avance de trésorerie sont non budgétaires. Elles sont imputées au compte de dépense 553 du budget principal et au compte de recette 5192 du budget annexe.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-269

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-2,

Considérant que le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe d'un SPIC peut être envisagée « si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs »,

Considérant que l'équilibre du budget prévisionnel 2018 du budget annexe port de Libourne – Saint Emilion a été permis par le biais d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 50 000 €.

Vu l'exécution budgétaire de ce budget annexe disposant de l'autonomie financière nécessitant le versement de cette subvention.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

(32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le 20/12/2018
David SOULAT, Responsable
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_269-DE

Par 26 voix pour et 6 abstentions (Messieurs Christophe GIGOT, Jean-Paul GUYOT, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Christophe GIGOT, Monsieur Gonzague MALHERBE),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de cette subvention d'équilibre de 50 000 €.

Imputation budgétaire

Budget principal Ville - dépense : chapitre 929

Budget annexe port de Libourne – Saint Emilion - recette : chapitre 74

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



Pour l'expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne

04

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-270

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : CRÉATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT

Vu les articles L.2311-3 et R.2312-9 du Code général des collectivités territoriales qui disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération n°2018-04-051 du 5 avril 2018 adoptant le budget principal de l'exercice 2018,

Vu les délibérations n°2018-04-057 et n°2018-10-222 révisant et créant les opérations au titre des autorisations de programme au budget principal 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal procède :

-à la création de deux nouvelles autorisations de programmes :

* à l' « aménagement et sécurisation de l'avenue Foch » ;

* à la « création d'un terrain de football synthétique sur l'annexe du stade Moueix » selon détail ci-dessous :

le

CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Décision Modificative n°2 - 2018

Libellé de l'AP **Aménagement et sécurisation de l'Avenue Foch**
 Numéro **A04008 - 2/42**

CP annuels	CP
CP 2018	30 000,00
CP 2019	850 000,00
CP2020	700 000,00
CP2021	700 000,00
Total	2 280 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	374 011
Autofinancement et/ou Emprunt	1 905 989
Subvention	0

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04008 au chapitre 908

Libellé de l'AP **Création du terrain de football synthétique sur l'annexe du stade Moueix**
 Numéro **D01007 - 2/33**

CP annuels	CP BP 2018
CP 2018	30 000,00
CP 2019	755 000,00
Total	785 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	128 771
Autofinancement et/ou Emprunt	476 229
Subvention	180 000

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération D01007 au chapitre 904

Les crédits budgétaires de ces opérations, au titre de l'année 2018, sont inscrits au budget primitif.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le 20/12/2018
 Fait à Libourne

Pour le Maire,
 Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,
 Pour le Maire,
 Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-271

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME- CRÉDITS DE PAIEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel ;
- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°18.04.057 en date du 5 avril 2018 par laquelle le Conseil municipal a autorisé l'ouverture et l'affectation des autorisations de programme au budget principal 2017 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°18.10.222 en date du 15 octobre 2018 révisant les autorisations de programme et les crédits de paiement du Budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_271-DE

Après en avoir délibéré,
(**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Par 31 voix pour et 1 abstention (Monsieur Gonzague MALHERBE),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à un ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2018 pour les opérations selon le détail ci-annexé.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne



Actualisation fin d'exercice 2018

Libellé de l'AP Aménagement Cœur de Bastide

Numéro A02002/2

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2013 (réalisé)	861,12		861,12
CP 2014 (réalisé)	23 664,00		23 664,00
CP 2015 (réalisé)	1 312 511,34		1 312 511,34
CP 2016 (réalisé)	2 629 285,97		2 629 285,97
CP 2017 (réalisé)	955 975,57		955 975,57
CP 2018 (réalisé)	440 000,00	-150 468,47	289 531,53
CP 2019		150 468,47	150 468,47
Total	5 362 298,00	0,00	5 362 298,00

Financement	
F.C.T.V.A.	879 631
Fonds soutien investissement	338 451
Autofinancement et/ou Emprunt	4 144 216

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02002/2 au chapitre 908

Libellé de l'AP Aménagement des quais de la Confluence

Numéro A03007

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2014 (réalisé)	2 280,00		2 280,00
CP 2015 (réalisé)	139 992,80		139 992,80
CP 2016 (réalisé)	779 581,10		779 581,10
CP 2017 (réalisé)	2 707 470,93		2 707 470,93
CP 2018 (réalisé)	3 847 000,00	-391 190,11	3 455 809,89
CP 2019	790 200,00	391 190,11	1 181 390,11
Total	8 266 524,83	0,00	8 266 524,83

Financement	
F.C.T.V.A.	1 356 041
Fonds soutien investissement	1 869 196
Autofinancement et/ou emprunt	5 041 288

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A03007/1 au chapitre 908.

Libellé de l'AP Restructuration de l'école du Centre

Numéro E01005

CP annuels	CP 2018	Actualisation DM2	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2010	0,00		0,00	0,00
CP 2011 (réalisé)	17 352,20		0,00	17 352,20
CP 2012 (réalisé)	5 208,58		0,00	5 208,58
CP 2013 (réalisé)	18 465,04		0,00	18 465,04
CP 2014 (réalisé)	45 040,56		0,00	45 040,56
CP 2015 (réalisé)	38 298,24		0,00	38 298,24
CP 2016 (réalisé)	326 666,50		0,00	326 666,50
CP 2017 (réalisé)	2 161 303,48		0,00	2 161 303,48
CP 2018 (réalisé)	978 000,00	84 000,00	-510,79	1 061 489,21
CP 2019	2 208 000,00		-83 489,21	2 124 510,79
Total	5 798 334,60	84 000,00	-84 000,00	5 798 334,60

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération E01005 au chapitre 902

Financement	
F.C.T.V.A.	951 159
Fonds soutien investissement	51 193
Autofinancement et/ou Emprunt	4 795 983

ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES**Actualisation fin d'exercice 2018****Libellé de l'AP** Hôtel de ville : amélioration accueil et accessibilité personnes à mobilité réduite

Numéro C01009

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2010	0,00		0,00
CP 2011 (réalisé)	107 676,34		107 676,34
CP 2012 (réalisé)	40 186,30		40 186,30
CP 2013 (réalisé)	451 828,78		451 828,78
CP 2014 (réalisé)	211 124,40		211 124,40
CP 2015 (réalisé)	2 257,86		2 257,86
CP 2016 (réalisé)	2 987,76		2 987,76
CP 2017 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2018 (réalisé)	20 000,00	-20 000,00	0,00
CP 2019		20 000,00	20 000,00
Total	836 061,44	0,00	836 061,44

Financement	
F.C.T.V.A.	137 148
Subvention	96 000
Autofinancement et/ou Emprunt	602 914

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01009 au chapitre 900

Libellé de l'AP Maison des Associations

Numéro C01007

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2010 (réalisé)	9 899,54		9 899,54
CP 2011 (réalisé)	87 475,33		87 475,33
CP 2012 (réalisé)	1 967 281,25		1 967 281,25
CP 2013 (réalisé)	125 997,66		125 997,66
CP 2014 (réalisé)	31 782,93		31 782,93
CP 2015 (réalisé)	16 152,31		16 152,31
CP 2016 (réalisé)	240,00		240,00
CP 2017 (réalisé)	10 944,00		10 944,00
CP 2018 (réalisé)	231 500,00	-15 309,72	216 190,28
CP 2019	0,00	15 309,72	15 309,72
Total	2 481 273,02	0,00	2 481 273,02

Financement	
F.C.T.V.A.	407 028
Subvention	23 000
Autofinancement et/ou Emprunt	2 051 245

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01007/1 au chapitre 900

Libellé de l'AP Réhabilitation du stade de La Jalousie

Numéro D01005

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2013 (réalisé)	4 664,40		4 664,40
CP 2014 (réalisé)	5 671,78		5 671,78
CP 2015 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2016 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2017 (réalisé)	2 458,80		2 458,80
CP 2018 (réalisé)	100 000,00	-21 313,48	78 686,52
CP 2019	635 000,00	21 313,48	656 313,48
Total	747 794,98	0,00	747 794,98

Financement	
F.C.T.V.A.	122 668
Autofinancement et/ou Emprunt	475 127
Subvention	150 000

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération D01005/1 au chapitre 904

ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE**Actualisation fin d'exercice 2018****Libellé de l'AP** **Charte du mobilier urbain**

Numéro A02005

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2013 (réalisé)	60 193,49		60 193,49
CP 2014 (réalisé)	51 093,52		51 093,52
CP 2015 (réalisé)	97 406,40		97 406,40
CP 2016 (réalisé)	43 896,91		43 896,91
CP 2017 (réalisé)	35 182,88		35 182,88
CP 2018 (réalisé)	40 000,00	-471,00	39 529,00
CP 2019	60 000,00	471,00	60 471,00
Total	387 773,20	0,00	387 773,20

Financement	
F.C.T.V.A.	63 610
Autofinancement et/ou Emprunt	324 163

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02005/1 au chapitre 908

Libellé de l'AP **Ferme de la Barbanne**

Numéro E03002

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2010 (réalisé)	31 049,53		31 049,53
CP 2011 (réalisé)	176 548,95		176 548,95
CP 2012 (réalisé)	20 335,08		20 335,08
CP 2013 (réalisé)	1 156,45		1 156,45
CP 2014 (réalisé)	10 213,16		10 213,16
CP 2015 (réalisé)	19 475,60		19 475,60
CP 2016 (réalisé)	29 990,80		29 990,80
CP 2017 (réalisé)	28 407,53		28 407,53
CP 2018 (réalisé)	30 000,00	-23 705,90	6 294,10
CP 2019	40 000,00	23 705,90	63 705,90
Total	387 177,10	0,00	387 177,10

Financement	
F.C.T.V.A.	63 513
Autofinancement et/ou Emprunt	323 665

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération E03002/1 au chapitre 904

Libellé de l'AP **Marchés : modernisation du marché couvert**

Numéro B01001

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2008 (réalisé)	403 674,75		403 674,75
CP 2009 (réalisé)	864 981,78		864 981,78
CP 2010 (réalisé)	129 505,06		129 505,06
CP 2011 (réalisé)	17 775,85		17 775,85
CP 2012 (réalisé)	23 890,35		23 890,35
CP 2013 (réalisé)	13 920,25		13 920,25
CP 2014 (réalisé)	7 586,68		7 586,68
CP 2015 (réalisé)	34 688,88		34 688,88
CP 2016 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2017 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2018 (réalisé)	11 000,00	-11 000,00	0,00
CP 2019		11 000,00	11 000,00
Total	1 507 023,60	0,00	1 507 023,60

Financement	
F.C.T.V.A.	247 212
Subventions	272 994
Autofinancement et / ou Emprunt	986 817

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération B01001 au chapitre 909

ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Actualisation fin d'exercice 2018

Libellé de l'AP	Réhabilitation du CCAS		
Numéro	C01008		

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2010 (réalisé)	11 426,74		11 426,74
CP 2011 (réalisé)	67 940,07		67 940,07
CP 2012 (réalisé)	29 387,64		29 387,64
CP 2013 (réalisé)	1 198 766,60		1 198 766,60
CP 2014 (réalisé)	1 424 028,10		1 424 028,10
CP 2015 (réalisé)	10 740,84		10 740,84
CP 2016 (réalisé)	68 016,43		68 016,43
CP 2017 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2018 (réalisé)	20 000,00	-7 338,72	12 661,28
CP 2019		7 338,72	7 338,72
Total	2 830 306,42	0,00	2 830 306,42

Financement	
F.C.T.V.A.	464 283
Autofinancement et / ou emprunt	2 366 023

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01008/1 au chapitre 905

Libellé de l'AP	Chaussées trottoirs 2015-2019		
Numéro	A0417		

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2015 (réalisé)	76 267,44		76 267,44
CP 2016 (réalisé)	175 047,70		175 047,70
CP 2017 (réalisé)	193 709,23		193 709,23
CP 2018 (réalisé)	700 000,00	-320 663,97	379 336,03
CP 2019	2 800 000,00	320 663,97	3 120 663,97
Total	3 945 024,37	0,00	3 945 024,37

Financement	
F.C.T.V.A.	647 142
Autofinancement et ou Emprunt	3 297 883

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04017/1 au chapitre 908

Libellé de l'AP	Réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade Robert Boulin		
Numéro	D01006		

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2014 (réalisé)	90 304,44		90 304,44
CP 2015 (réalisé)	6 910,38		6 910,38
CP 2016 (réalisé)	929 873,11		929 873,11
CP 2017 (réalisé)	1 555,43		1 555,43
CP 2018 (réalisé)	500,00	-500,00	0,00
CP 2019		500,00	500,00
Total	1 029 143,36	0,00	1 029 143,36

Financement	
F.C.T.V.A.	168 821
Subvention Région	200 000
Subv. Département	139 200
Fonds soutien investissement	194 662
Autofinancement et/ou emprunt	326 461

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération D01006/1 au chapitre 904.

Actualisation fin d'exercice 2018

Libellé de l'AP	Réhabilitation du Pont Beauséjour
Numéro	A04019

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2018 (réalisé)	70 000,00	-70 000,00	0,00
CP 2019	150 000,00	70 000,00	220 000,00
CP 2020	150 000,00		150 000,00
CP 2021	4 630 000,00		4 630 000,00
Total	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	820 200
Autofinancement et/ou Emprunt	4 179 800
Subvention	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04019 au chapitre 908

Libellé de l'AP	Rénovation des ouvrages d'art (ponts et passerelles) 2009-2014
Numéro	A04010

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2009 (réalisé)	7 087,91		7 087,91
CP 2010 (réalisé)	70 643,96		70 643,96
CP 2011 (réalisé)	296 889,47		296 889,47
CP 2012 (réalisé)	251 825,23		251 825,23
CP 2013 (réalisé)	78 338,00		78 338,00
CP 2014	0,00		0,00
CP 2015	0,00		0,00
CP 2016	0,00	0,00	0,00
CP 2017	0,00	0,00	0,00
CP 2018	9 500,00	-9 500,00	0,00
CP 2019	0,00	9 500,00	9 500,00
Total	714 284,57	0,00	714 284,57

Financement	
F.C.T.V.A.	110 000
Autofinancement et/ou Emprunt	604 285

Cette autorisation de programme est affectée sur les opérations suivantes au chapitre 908

Libellé/code	Ouvrages d'art (ponts) 2009-2014 - A04010/1
--------------	---

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2009 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2010 (réalisé)	70 643,96		70 643,96
CP 2011 (réalisé)	105 950,65		105 950,65
CP 2012	0,00		0,00
CP 2013 (réalisé)	16 803,80		16 803,80
Total	193 398,41	0,00	193 398,41

Financement	
F.C.T.V.A.	29 783
Autofinancement et/ou Emprunt	163 615

Libellé/code	Pont Carrère 2009-2014 - A04010/2
--------------	-----------------------------------

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2009 (réalisé)	7 087,91		7 087,91
CP 2010	0,00		0,00
CP 2011 (réalisé)	190 938,82		190 938,82
CP 2012 (réalisé)	251 825,23		251 825,23
CP 2013 (réalisé)	61 534,20		61 534,20
CP 2014	0,00		0,00
CP 2015	0,00		0,00
CP 2016	0,00		0,00
CP 2017	0,00		0,00
CP 2018	9 500,00	-9 500,00	0,00
CP 2019		9 500,00	9 500,00
Total	520 886,16	0,00	520 886,16

Financement	
F.C.T.V.A.	80 216
Autofinancement et/ou Emprunt	440 670

Actualisation fin d'exercice 2018

Libellé de l'AP	Réhabilitation du réseau assainissement Bastide		
Numéro	A04015		

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2015 (réalisé)	890 389,57		890 389,57
CP 2016 (réalisé)	1 686 058,45		1 686 058,45
CP 2017 (réalisé)	1 084 939,45		1 084 939,45
CP 2018 (réalisé)	6 636 507,00	-2 978 081,01	3 658 425,99
CP 2019		2 978 081,01	2 978 081,01
Total	10 297 894,47	0,00	10 297 894,47

Financement	
TVA	1 716 316
Fonds soutien investissement	1 562 768
Autofinancement et/ou Emprunt	7 018 811

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04015/1 aux chapitres 21 et 23 du budget annexe assainissement

Libellé de l'AP	Réhabilitation du réseau assainissement hors Bastide		
Numéro	A04016		

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2015 (réalisé)	129 867,40		129 867,40
CP 2016 (réalisé)	2 084 766,14		2 084 766,14
CP 2017 (réalisé)	1 088 725,74		1 088 725,74
CP 2018	1 430 000,00	-499 843,83	930 156,17
CP 2019		499 843,83	499 843,83
Total	4 733 359,28	0,00	4 733 359,28

Financement	
TVA	788 893
Fonds soutien investissement	2 427 239
Autofinancement et / ou Emprunt	1 517 227

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04016/1 au chapitre 23 du budget annexe assainissement

Libellé de l'AP	Rénovation des Châteaux d'eau		
Numéro	A03006		

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2014 (réalisé)	26 733,60		26 733,60
CP 2015 (réalisé)	12 511,26		12 511,26
CP 2016 (réalisé)	6 053,86		6 053,86
CP 2017 (réalisé)	463 373,92		463 373,92
CP 2018 (réalisé)	636 000,00	-199 977,80	436 022,20
CP 2019	60 000,00	199 977,80	259 977,80
CP 2020	60 000,00		60 000,00
Total	1 264 672,64	0,00	1 264 672,64

Financement	
TVA	210 779
Fonds soutien investissement	315 000
Autofinancement et/ou Emprunt	738 894

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A03006/1 au chapitre 23 du budget annexe service public local de l'eau

Libellé de l'AP	Réhabilitation du réseau d'eau potable		
Numéro	A04014		

CP annuels	CP 2018	Actualisation fin 2018	CP nouveaux
CP 2015 (réalisé)	96 103,98		96 103,98
CP 2016 (réalisé)	570 145,68		570 145,68
CP 2017 (réalisé)	2 520,00		2 520,00
CP 2018 (réalisé)	620 000,00	-608 018,00	11 982,00
CP 2019	600 000,00	608 018,00	1 208 018,00
CP 2020	600 000,00		600 000,00
Total	2 488 769,66	0,00	2 488 769,66

Financement	
TVA	414 795
Autofinancement et/ou Emprunt	2 073 975

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04014/1 au chapitre 23 du budget annexe service public local de l'eau

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-272

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAUPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

VIREMENT D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES

L'équilibre du budget 2018 du budget annexe festivités et actions culturelles a été réalisé par le biais d'un virement d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 990 000 €.

Le montant définitif sera fixé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2018 dans la limite maximale de cette inscription budgétaire et sera exécuté dans le cadre de la journée complémentaire.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à adopter cette procédure.

Imputation budgétaire

Budget principal Ville - dépense : chapitre 923

Budget annexe festivités et actions culturelles - recette : chapitre 74

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_272-DE

pour le virement d'équilibre. **SLOW**

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-273

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE 2019 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La subvention de la Ville versée au C.C.A.S. de la Ville de Libourne est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public communal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques municipales de développement social et de solidarité.

Le budget communal 2019 devant être adopté au plus tard le 15 avril, cette subvention annuelle sera votée après l'adoption du budget de la Ville.

Il est donc nécessaire, comme les années précédentes, de procéder à une avance de la subvention au C.C.A.S. Cette avance correspond aux 3 premiers douzièmes versés mensuellement, et est donc calculée au regard du budget primitif 2018, sur la base de 2 285 000 €. Elle correspond donc à une somme de 571 250 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

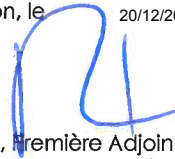
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son l'attente du vote de la subvention totale 2019, une avance sur montant de 571 250 € au titre du premier trimestre 2019.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 20/12/2018
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_273-DE

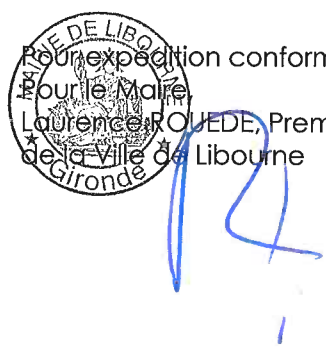
Imputation budgétaire : chapitre 925.201 – compte 65736

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne



Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-274

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ANNÉE 2018

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier municipal a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la Ville de Libourne, sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L.2541-12-9 du Code général des collectivités territoriales, sont soumises à la décision du Conseil municipal.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées ci-dessous et s'élèvent pour le budget Ville de Libourne à 6 600 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_274-DE

Le Conseil Municipal prononce l'admission en non-valeur de ces créances, au titre du budget Ville de Libourne et de l'exercice 2018, pour un montant total de 6 600 € selon le relevé détaillé ci-dessous.

Imputation budgétaire : budget Ville de Libourne 2018, chapitre 920, article 6541.

Répartition des créances irrécouvrables – compte 6541

2009	880,97 €
2011	44,00 €
2012	198,43 €
2013	1296,81 €
2014	1 025,49 €
2015	1 348,77 €
2016	605,58 €
2017	1 199,95 €
Total général	6 600,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-275

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ANNÉE 2018**

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier municipal a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la Ville de Libourne, sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L.2541-12-9 du Code général des collectivités territoriales, sont soumises à la décision du Conseil municipal.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées ci-dessous et s'élèvent pour le budget annexe SPANC à 125 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal prononce l'admission en non-valeur budget annexe SPANC et de l'exercice 2018, pour un montant détaillé ci-dessous.


Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_275-DE

Imputation budgétaire : budget Ville de Libourne 2018, chapitre 920, article 6541.

Répartition des créances irrécouvrables – compte 6541

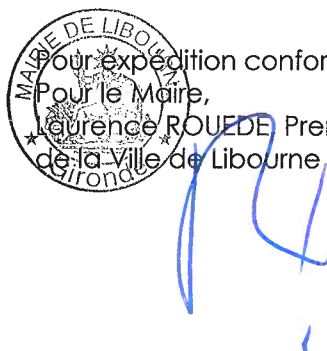
2017	125 €
Total général	125 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne



Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-276

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :
MODIFICATION DU BUDGET, APPROBATION DES STATUTS DE LA RÉGIE ET
DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION ET DU DIRECTEUR

Vu l'article L.1612.1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'instruction comptable et budgétaire M49,

Vu la délibération en date du 6 octobre 2003 relative à la création du budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Ville de Libourne,

En application de l'article L.2221-4 du CGCT, il convient de formaliser la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière, à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette régie sera administrée, sous l'autorité de Monsieur le Maire et du Conseil municipal, par un conseil d'exploitation, son président et un directeur. Il appartient au Conseil municipal d'adopter les statuts.

Statuts de la régie :

Les statuts définissant l'organisation administrative ainsi que le régime financier et fiscal de la régie sont annexés à la présente délibération.

Membres et directeur du conseil d'exploitation :

Le Conseil d'exploitation doit être composé de 3 membres au minimum municipal sur proposition de Monsieur le Maire.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le  désignés par le Conseil
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_276-DE

Le conseil d'exploitation élira en son sein un président.

Les conseillers municipaux doivent être majoritaires.

Monsieur le Maire propose 3 membres titulaires et 3 membres suppléants :

Titulaires	Suppléants
Agnès SEJOURNET	Alain ROUSSET
Monique JULIEN	Régis GRELOT
Christophe GIGOT	Christophe DARDENNE

Monsieur le Maire propose que le directeur du conseil d'exploitation soit Monsieur Sylvère MILLON.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve la modification de ce budget annexe service public d'assainissement non collectif, avec autonomie financière, à compter du 1^{er} janvier 2019

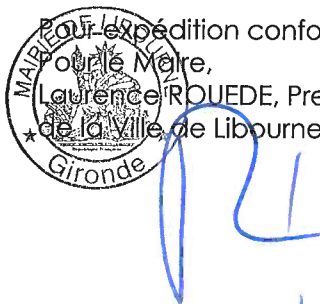
-approuve les statuts de la régie

-approuve la proposition de Monsieur le Maire pour la désignation des membres du conseil d'exploitation et du directeur

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-277

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu la délibération en date du 6 octobre 2003 relative à la création du budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Ville de Libourne

Vu la délibération du Conseil municipal présentée ce jour décidant de donner l'autonomie financière à ce budget annexe,

Considérant qu'il convient de doter ce budget annexe d'une trésorerie pour permettre la bonne tenue des opérations budgétaires le concernant,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser une avance de trésorerie au budget annexe SPANC par la collectivité de rattachement – le Budget de la Ville de Libourne – d'un montant de 5 000 €, remboursable avant le 31 décembre 2019.


Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_277-DE

Les opérations de versement et de remboursement de cette avance de trésorerie sont non budgétaires.

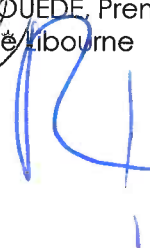
Elles seront imputées au compte de dépense 553 du budget principal, et au compte de recette 5192 du budget annexe.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-278

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

ENCAISSEMENT DES RECETTES ALSH : RENOUELEMENT DU PRINCIPE D'ENCAISSEMENT - ANNÉE 2019

Vu notamment les articles L1321-1, L1321-2, L1321-3, L1321-5, L5211-5-3, L5211-19, L5211-25-1, L5211-26 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de transfert de compétences ;

Vu l'instruction n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 fixant le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes de produits pour le compte de tiers,

La compétence enfance est une compétence facultative de La Calvi qui a entraîné le transfert de l'ensemble des biens, équipements nécessaires à l'exercice des compétences de La Calvi ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui leurs sont attachés.

Dans l'intérêt du service public, il est proposé de renouveler, au titre de l'année 2019 avec tacite reconduction pour une année supplémentaire, avec les communes concernées, le principe d'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes les produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Calvi.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_278-DE

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

-renouveler ce principe d'encaissement des produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Cali

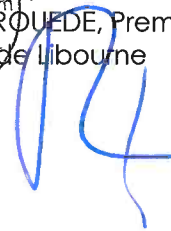
- signer la convention d'encaissement des recettes établie par La Cali.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-279

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

**AUTORISATION ACCORDÉE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
LIBOURNAIS DE PROCÉDER À L'ALIÉNATION PAR ADJUDICATION DE VÉHICULES
POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LIBOURNE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais en date du 13 décembre 2016 portant désaffectation des véhicules liés à la compétence petite enfance et enfance et le procès verbal relatif à la restitution des véhicules immatriculés DV-547-MY et DV-586-MY à la Commune de Libourne,

Considérant l'état et l'âge des véhicules,

Considérant l'expertise des services de la Communauté d'agglomération du Libournais dans la vente des véhicules par adjudication,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération, à procéder, pour le compte de la Commune de Libourne, à l'aliénation par adjudication des véhicules suivants :

- Minibus Citroën Jumper immatriculé DV 547 MY
- Minibus Renault Trafic immatriculé DV 586 MY

Cette recette sera portée au budget principal 2018, au compte 775.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-280

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djémaca EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

CRÉATION DE TARIFS POUR LE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION À COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

Le Port de Libourne – Saint Emilion est désormais équipé de trois pontons qui permettent à cette zone portuaire d'être au rendez-vous de nouveaux enjeux touristiques.

Considérant que ces trois pontons vont permettre l'accueil de différents bateaux en toucher ou en escale (paquebots, bateaux de plaisance, bateaux promenade, bateaux professionnels) ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, la ville de Libourne détient l'autorité portuaire et l'autorité du pouvoir de police portuaire selon les règles du Code des transports dont dépend ce port maritime ;

Vu l'avis des membres du Conseil portuaire réuni le 14 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du Port de Libourne – Saint-Emilion réuni le 27 novembre 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal créé les tarifs selon le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2019 :

TARIFS HT 2019 (à compter du 1^{er} janvier 2019)

TVA 20% - Taxe de séjour non incluse

Modalités de paiement précisées dans le règlement portuaire en vigueur

Bateaux à usage professionnel		Abonnement sur une année civile
Bateaux à passagers sans hébergement	Par escale*	5 escales
Capacité inférieure ou égale à 50 passage	110 €	385 €
Capacité supérieure à 50 passagers	250 €	875 €

*1 escale = 1 stationnement de 24 h maxi (en référence au règlement particulier du Port)

Bateaux à passagers avec hébergement	Par toucher**	Abonnement sur une année civile			
		5 touchers	10 touchers	20 touchers	en touchers illimités
Capacité inférieure ou égale à 50 passage	250 €	1 000 €	1 875 €	3 500 €	
Capacité entre 51 et 100 passagers	450 €	2 000 €	3 750 €	7 000 €	
Capacité supérieure à 100 passagers	620 €				26 500 €

** 1 toucher = 1 stationnement de durée variable sur autorisation du Port

Autres bateaux professionnels	Par escale*	Abonnement		
		par semaine	par mois	par an
Inférieurs à 20 m de long	6 €	14 €	55 €	624 €
Entre 20 et 30 m de long	10 €	15 €	60 €	

*1 escale = 1 stationnement de 24 h maxi (en référence au règlement particulier du Port)

Bateaux à usage particulier	Par stationnement de moins de 2 heures***	Abonnement de courte durée***				Abonnement de longue durée***	
		moins de 2 heures 1 fois par semaine par an	1 jour à partir de 3 heures	3 jours	5 jours	par mois	par an (année civile)
Inférieurs à 9 m de long	4 €	150 €	10 €	25 €	45 €	135 €	950 €
Entre 9 et 18 m de long	5 €	190 €	13 €	32 €	60 €	180 €	1 170 €
Entre 18 et 25 m de long	8 €	-	16 €	65 €	115 €	345 €	1 440 €

***incluant eau et électricité sur demande de branchement ponctuel

Privatisations des pontons pour manifestations - tous pontons (hors eau et électricité)		1 jour	Forfait 3 jours			
Activités caritatives ou sans but lucratif, activités sans but lucratif		gratuit	gratuit			
Activités commerciales ou promotionnelles		100 €	250 €			
Eau	1,80 €/m ³	Occupation du domaine portuaire à terre (hors eau et électricité)		Terrasse ouverte (du 15/04 au 15/10)	2,50 €	1e m ² /jour
Dépôt de garantie Badge	100,00 €					

NB : Tous les emplacements sont attribués par la Direction du Port en fonction des disponibilités et selon les modalités indiquées dans le règlement portuaire en vigueur

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-281

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION AQUI NAUS

L'association AQUI Naus a participé à la Fête de la Confluence 2018 en proposant des balades sur la rivière aux usagers.

Considérant que la Ville de Libourne souhaite soutenir les initiatives des acteurs locaux en matière de valorisation des activités fluviales dans le Port de Libourne – Saint-Emilion et notamment la navigation de bateaux traditionnels ;

Considérant la demande de soutien de l'association AQUI Naus qui a mis à disposition son bateau « L'Ergonaute » afin d'offrir une découverte de la rivière aux usagers du port dans le cadre de la Fête de la Confluence 2018 ;

Considérant l'intérêt de cette participation aux animations de la Fête de la Confluence notamment en matière de sensibilisation et de valorisation au patrimoine fluvial et portuaire ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'attribution et au versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association ACQUILINAIS pour sa participation à la Fête de la Confluence 2018.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20181211-DELOB18_12_281-DE

Imputation budgétaire : chapitres 920 – fonction 024 – article 6574 – subventions de fonctionnement

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/12/2018 et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

18-12-282

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE.

Présents :

Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Christophe DARDENNE, Alain HERAUD, Omar N'FATI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Philippe BUISSON (pouvoir à Laurence Rouede) Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe Gigot),

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DES SOMMES DISPONIBLES SUR LES CARTES MOBILO'PASS.

Dans le cadre des nouveaux horodateurs, qui ne permettent plus l'usage de carte mobilo'pass, il a été proposé aux usagers d'utiliser les sommes restantes via des cartes de stationnement à la demande. Devant le refus de bénéficier de cette proposition, ces personnes demandent le remboursement des sommes qui s'élèvent à un montant total de 118€.

1ère situation :

Suite au renouvellement du parc horodateur qui a mis fin à l'usage des cartes mobilo'pass, cette personne demande le remboursement des sommes restantes sur ses cartes N° 12619 et 10024.

Le montant détenu s'élève à 25€

2ème situation :

Suite au renouvellement du parc horodateur qui a mis fin à l'usage des cartes mobilo'pass, cette personne demande le remboursement des sommes restantes sur ses cartes N° 01086, 01088 et 01089.

Le montant détenu s'élève à 76€.

3ème situation :

Suite au renouvellement du parc horodateur qui a mis fin à l'usage
personne demande le remboursement de la somme restante sur sa

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_282-DE

Le montant détenu s'élève à 17€.

C'est pourquoi, considérant les particularités de ces demandes,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal:

- autorise les remboursements
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le 20/12/2018
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne

MPRIE DE LIBOURNE
Pour expédition conforme,
Pour le Maire,
Laurence ROUEDE, Première Adjointe
de la Ville de Libourne

**BUDGET PRINCIPAL
REMISES GRACIEUSES**

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2018	Encaissement régisseur : bulletin de recettes, 2009/2017	LEFEVRE Jean-Pierre	25,00 €	Remboursement mobilo'pass
Entreprise	2018	Encaissement régisseur : bulletin de recettes, 2009/2017	ETS BLANCHARD	76,00 €	Remboursement mobilo'pass
Particulier	2018	Encaissement régisseur : bulletin de recettes, 2009/2017	FORT Patricia	17,00 €	Remboursement mobilo'pass

Total: 118 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID : 033-213302433-20181211-DELIB18_12_282-DE